

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020

## **Information relative à l'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2020**

Le Directoire de Vivendi, dans sa séance du 30 mars 2020, a décidé que l'Assemblée générale des actionnaires de la société, convoquée pour le lundi 20 avril 2020 à 15h30, se tiendra au siège social de la société situé au 42, avenue de Friedland, 75008 Paris et sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com).

Les actionnaires ou les autres personnes ayant le droit d'y assister ne seront présents ni physiquement ni par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Cette décision s'inscrit dans le contexte sanitaire actuel, compte tenu du renforcement des mesures prises par les autorités concernant le confinement des personnes et la fermeture des établissements recevant du public. Elle est conforme à l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

En conséquence, les actionnaires sont vivement encouragés à voter par correspondance ou par Internet<sup>1</sup> avant le dimanche 19 avril 2020 (15h00, heure de Paris). Le formulaire est en ligne sur le site [www.vivendi.com/assemblee-generale](http://www.vivendi.com/assemblee-generale). Il doit être retourné à BNP Paribas Securities Services<sup>2</sup>, exclusivement aux fins de voter par correspondance ou de donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient néanmoins la demande.

Les actionnaires avaient la possibilité d'adresser à la société des demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour, entre le 11 et le 26 mars 2020. Aucune demande n'a été reçue par la société pendant ce délai.

L'Assemblée générale se tenant hors de la présence de ses actionnaires, ceux-ci n'auront pas la possibilité de poser des questions en séance.

Il est rappelé toutefois que les actionnaires ont la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Directoire répondra au cours de l'Assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées, au siège social : 42, avenue de Friedland - 75008 Paris, France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

---

<sup>1</sup> Les titulaires d'actions au nominatif qui souhaitent voter par Internet accèderont au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions au porteur sont tenus de se renseigner afin de savoir si leur établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels.

<sup>2</sup> BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées générales - CTO Assemblées générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex

adressée au Président du Directoire, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le mardi 14 avril 2020. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. Au regard du contexte actuel, il sera exceptionnellement tenu compte des questions écrites qui seront réceptionnées jusqu'au premier jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le vendredi 17 avril 2020.

### **Avertissement Important**

*Déclarations prospectives : Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.*

**Par ailleurs**, chacun des métiers de Vivendi analyse avec attention les conséquences actuelles et potentielles de l'épidémie de COVID-19 (coronavirus). A ce stade, l'essentiel de l'impact sur les activités de Vivendi reste limité en raison de la nature numérique prépondérante de celles-ci. Cependant, l'épidémie devrait vraisemblablement continuer à avoir un impact de manière globale et il est impossible, à ce jour, de mesurer avec certitude combien de temps et comment cette crise impactera nos activités et nos résultats financiers.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

### **A propos de Vivendi**

Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe européen d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. Dans la création de contenus, le Groupe détient des actifs puissants et complémentaires dans la musique (Universal Music Group), les séries et films (Groupe Canal+), l'édition (Editis) et les jeux vidéo (Gameloft), qui sont les contenus de divertissement les plus consommés dans le monde.

Dans la distribution, Vivendi a acquis et repositionné Dailymotion pour doter ses contenus d'une nouvelle vitrine numérique. Le Groupe s'est également rapproché de plusieurs opérateurs télécoms et plateformes afin d'élargir au maximum ses réseaux de distribution. Dans la communication, Havas dispose d'une expertise créative unique dans la valorisation des contenus gratuits et dans les formats courts, de plus en plus utilisés sur mobile. Par ailleurs, dans le spectacle vivant, la valorisation de franchises et la billetterie, Vivendi explore de nouvelles activités complémentaires de ses métiers, fédérées sous Vivendi Village. Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré et créant ainsi plus de valeur. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)